

Colombie

ONIC : Organisation nationale autochtone de Colombie

Durant l'année 2018, une série d'événements ont affecté directement les peuples et communautés autochtones. L'Organisation nationale autochtone de Colombie (ONIC), qui représente la majorité des peuples autochtones du pays, a rapporté des faits graves qui l'ont amenée à déposer des plaintes auprès de différents organismes nationaux et internationaux².

On peut souligner que les faits les plus inquiétants tiennent au processus même de négociation de la paix entre le gouvernement national et les FARC-EP, car depuis lors, environ 87 Autochtones ont été assassinés et il y a eu 11,644 violations des droits humains des peuples autochtones.³

Cela étant, on signale ce qui suit:

- 39 peuples autochtones menacés d'extermination physique et culturelle
- 35 peuples autochtones de moins de 200 habitants
- 37 leaders autochtones assassinés sous le gouvernement actuel de Duque
- 87 leaders autochtones assassinés dans les deux années depuis la signature de l'Accord de paix



Pour leur part, les organisations autochtones signalent que le gouvernement national banalise ces faits récurrents, affirmant qu'il s'agit de vengeances personnelles ou de problèmes qui n'ont rien à voir avec des motifs politiques. Ce déni empêche de se concentrer sur le problème et de le résoudre, tout en permettant que ces faits se reproduisent en pleine période post-accord de paix, alors même qu'on devrait venir à bout de toute atteinte aux droits humains.⁴

Il est aussi important de signaler que sur les territoires des réserves autochtones, les affrontements entre groupes armés et organisations criminelles se sont accélérés, causant de l'anxiété, de l'insécurité et des déplacements. Les Autochtones constatent donc que l'activité économique liée à l'agriculture, la pêche, l'artisanat et l'élevage – entre autres – a reculé, entraînant la malnutrition, la faim et la pauvreté sur les territoires. On voit bien que l'État colombien ne remplit pas son devoir de garantir la sécurité de la population en n'agissant pas efficacement contre les groupes armés et les organisations criminelles.

Menaces envers les leaders sociaux

Les menaces à l'endroit des leaders sociaux et des défenseurs des droits humains sont un phénomène qui a pris de l'ampleur en 2018. Les différents groupes armés, comme celui des *Águilas Negras* (Aigles Noirs), de même que la dissidence des FARC, font circuler des pamphlets dans lesquels ils offrent de l'argent en échange de la vie de leaders des *Cabildos* (Conseils) autochtones, principalement ceux de la région du Cauca. Selon l'ONIC, en décembre 2018 seulement, au moins 15 assassinats d'Autochtones se sont produits.⁵

Malgré le désarmement du groupe guérillero le plus ancien d'Amérique latine, les FARC-EP, on ne voit toujours pas d'amélioration quant aux graves violations systématiques des droits des leaders sociaux et des défenseurs des droits humains, particulièrement dans les contextes ruraux; au contraire, le nombre de ces violations est en augmentation minant le bien-être et le *buen vivir* (bien-vivre) des peuples et communautés autochtones.⁶

Exploitation minière

Par ailleurs, la richesse des ressources naturelles sur le territoire des peuples autochtones attire les grandes multinationales pour l'exploitation minière de même que les groupes armés hors-la-loi visant le contrôle territorial. Dans des départements comme le Chocó, La Guajira et Amazonas, cette situation a provoqué des déplacements, de la contamination environnementale, de la violence et de l'insécurité, ce qui

nuit radicalement aux us et coutumes de ces peuples.

Peuples en isolation

Selon un article publié par la revue *Semana*, les peuples Yuri et Passé qui vivent en situation d'isolement vont et viennent sans savoir ce qui se passe autour d'eux. Ils tirent leur subsistance de ce million d'hectares de jungle qui correspondent au Parc national naturel Río Puré, une aire protégée créée en 2002 afin d'assurer leur protection. Ils se déplacent dans la forêt sans être conscients des dangers qui les entourent et qui mettent à risque l'état naturel dans lequel ils se retrouvent. Ils sont menacés par l'exploitation minière illégale, l'abattage non sélectif des arbres, les groupes hors-la-loi et même les groupes religieux.

Barrage

Les politiques gouvernementales ont maintes fois été contraires au bien-être et au bien-vivre des peuples autochtones, un exemple en étant la façon dont sont actuellement affectées les communautés localisées dans le Bajo Cauca Antioqueño en raison du harnachement du fleuve Cauca par le projet hydroélectrique Hidruituango. L'ouvrage inclut un barrage de 225 mètres de hauteur pour un volume de 20 millions de mètres cubes d'eau, avec lequel on créerait un réservoir long de 70 kilomètres.⁷

Ce projet a tenu une bonne partie des populations voisines en état d'alerte maximale alors que sont apparus sur les structures des défauts susceptibles de provoquer des éboulements qui pourraient détruire certaines réserves situées au bord du fleuve Cauca. Le peuple autochtone Senú, situé entre les municipes de Cáceres et Caucasia, pourrait être affecté, de même que les peuples Embera Chamí et Embera Katío, qui vivent entre Tarazá et Cáceres. Lorsque l'on déplace des Autochtones, leur santé est fragilisée car l'eau potable de même que les services sanitaires sont difficiles d'accès et que la nourriture se fait rare, dépendamment de la gravité de la situation.⁸

En janvier 2019, l'alerte continue car il y a des mouvements au sein du barrage, ce qui menace la sécurité de centaines de familles autochtones et non autochtones.

Les consultations

Par ailleurs, durant l'année 2018, trois consultations libres, préalables et éclairées ont été menées, cela étant un droit et un instrument pour la participation aux décisions sur toutes les questions relatives aux peuples autochtones en vertu de la Convention 169 de l'OIT.

Consultation sur l'attribution de « terres vacantes »

Au premier semestre, s'est tenue la consultation sur une modification de la Loi 160 de 1994 *Établissant les critères d'équité de genre dans l'attribution des terres vacantes, du logement rural et des projets productifs de la nation selon lesquelles, ces terres, devaient être destinées aux communautés qui n'ont pas de terres ou n'en ont pas suffisamment.* NDT 1

La modification de la Loi pourrait désormais remettre les terres vacantes en tant que propriétés ou selon un droit d'usage sans limites à des entrepreneurs miniers, pétroliers ou du domaine hydraulique, ignorant ainsi la dette historique de l'État quant au territoire des communautés et peuples autochtones.

Même si la consultation s'est tenue, les propositions des communautés et peuples autochtones relatives à la façon de protéger leurs territoires sacrés et/ou ancestraux n'ont pas été considérées. En effet, les cinq organisations autochtones de Colombie détenant un siège à la Table permanente de concertation (MPC) ont dénoncé le projet de loi visant la modification de la Loi 160 de 1994, projet qui faisait alors l'objet de la consultation. La dénonciation comme quoi la modification de cette loi est dommageable, régressive par rapport aux droits obtenus par les peuples autochtones de Colombie sur les terres reste encore sans réponse et le projet de modification de la Loi 160 de 1994 n'a toujours pas été déposé au Congrès.

Consultation sur le Système intégral de vérité, justice, réparation et non répétition

De même, à la fin de l'année 2018, une deuxième consultation s'est tenue auprès des peuples autochtones sur le *Sistema Integral de Verdad, Justicia, Reparación y no Repetición* (SIVJRNR), avec comme antécédents les dialogues de paix entre le gouvernement colombien et la FARC-EP. Les peuples autochtones avaient obtenu un espace de participation à travers l'inclusion d'un chapitre ethnique dans ces accords de paix, incorporant la Justice spéciale pour la paix (JEP). La consultation avait pour but d'établir les lignes directrices/actions quant aux instruments du SIVJRNR, de façon à ce qu'ils n'affectent pas leurs propres systèmes de territoire, de spiritualité, de participation, de femme et famille, et qu'ils tiennent compte de la structure institutionnelle de la Commission Vérité (CEV), de l'Unité de recherche des personnes disparues (UPBD) et de la Justice spéciale pour la Paix, le tout avec une approche ethnique.

Parmi les accords, on peut souligner :

- la coordination et l'articulation de la réparation intégrale, restauratrice et transformatrice des peuples autochtones de Colombie;
- le protocole pour la coordination et l'articulation de la réparation intégrale restauratrice des peuples autochtones de Colombie;

- le protocole de relation et de coordination entre l'Unité de Recherche de personnes considérées comme disparues (UBPD) et les Peuples autochtones de Colombie.⁹

Consultation sur le Plan national de développement

En dernier lieu, s'est tenue la consultation libre, préalable et éclairée sur le Plan national de développement (PND 2018-2022). Ce dernier n'a dépassé le niveau de réalisation du Plan national de développement 2014-2018 « Tous pour un nouveau pays » que de 6 %, ce qui en réalité correspond à des activités de gestion et non pas à de l'investissement pour la réalisation des accords convenus avec les peuples autochtones.

En dépit de ce qui précède, et tenant compte des leçons apprises, nous, les peuples autochtones en tant que sujets politiques collectifs, exigeons de nouveau notre droit fondamental et constitutionnel à être consultés et inclus dans le Plan national de développement 2018-2022. À cet effet, 96 % des propositions autochtones ont été signées lors de la session d'élaboration de protocoles pour les accords et désaccords du Plan national de développement (PND 2018-2022) dans le cadre de la Consultation et du Consentement libre, préalable et éclairé avec les 102 peuples autochtones du pays.

Les peuples autochtones de Colombie ont lutté depuis toujours pour leurs droits, et c'est ce qui est reflété dans la Constitution politique actuelle – qui s'est consolidée en 1991 – où on reconnaît la Colombie comme un État pluriethnique et multiculturel. Néanmoins, en dépit de tous les efforts déployés, les garanties de mise en œuvre de ces avancées sont peu nombreuses. Le mouvement autochtone a tout de même été attentif aux différents contextes politiques stratégiques pour solliciter le respect des accords qui ont été convenus.

Il faut souligner qu'en ce qui a trait aux politiques publiques émises par le Gouvernement, l'ONIC a travaillé pour qu'au cœur de ces politiques soient mis en œuvre les Objectifs de développement durable (ODD) avec une approche spécifiquement autochtone, ces objectifs étant décisifs pour le bien-être et le bien-vivre des peuples autochtones.

La femme autochtone colombienne a de tout temps participé activement à l'économie, comme cela a été démontré lors des rencontres d'artisanat traditionnel « Expo artisanat », pendant lesquelles différents pays se sont réunis en Colombie dans le but de commercialiser leurs produits et, ainsi, tirer un revenu pour le soutien familial. C'est ainsi que la femme autochtone, grâce à ses savoirs ancestraux, a revêtu un rôle primordial pour la survie de sa culture, ce qui a marqué une étape vers la reconnaissance des droits de la femme dans différents contextes, permettant ainsi à l'artisane de se déployer vers les marchés nationaux et

internationaux. De telles situations illustrent comment on travaille au bien-être des familles autochtones en Colombie.

En dépit des différentes situations de l'année 2018 quant aux droits des peuples autochtones, le mouvement autochtone colombien continue de lutter à la promotion des valeurs particulières qui ont jalonné sa route depuis toujours.

Notes et références

1. Véase ONIC, "La ONIC ratifica posible exterminio estadístico en el Censo 2018 por incumplimiento de acuerdos", disponible en: <http://bit.ly/2IPbjdW>
2. Véase ONIC, "National Indigenous Organization of Colombia", Disponible en: <http://bit.ly/2IRQui9>
3. Ibidem
4. Véase ONIC, "National Indigenous Organization of Colombia" 2018. Disponible en: <http://bit.ly/2IRQui9>
5. Verdadabierta, 2018. Disponible en: <http://bit.ly/2IMGTJh>
6. El espectador, 2018. Disponible en: <http://bit.ly/2ISba9G>
7. Semana Sostenible, 2018. Disponible en: <http://bit.ly/2ISaP6U>
8. Semana, 2018. Disponible en: <http://bit.ly/2ISaoJO>
9. Véase ONIC, "National Indigenous Organization of Colombia", 2019. Disponible en: <http://bit.ly/2INK6bG>

NDT: *Je pense qu'il faut respecter la formulation des auteurs originaux quel que soit le jugement que l'on peut porter sur leur façon d'écrire. J'ai d'ailleurs fait des recherches sur la formulation la plus exacte dans le projet de loi lui-même pour être certaine de ne pas me tromper. Or c'est exactement comme cela que le projet de loi est énoncé – l'ONIC le rapporte très exactement. Certes la phrase suivante, après les guillemets, dans l'original et dans ma traduction, est répétitive mais c'est ainsi que les auteurs l'ont écrite.*

Cet article a été écrit par l'Organisation nationale autochtone de Colombie, ONIC

Source : IWGIA *El Mundo Indígena* 2019

Traduction par **Marie - France Labrecque**

membre du réseau des experts du GITPA pour l'Amérique latine